



APPEL A PROJETS

DEUXIEME PROGRAMME DE COOPERATION
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME
DU MAROC ET MCC (COMPACT II)

ACTIVITE -EDUCATION SECONDAIRE-

FONDS DE PARTENARIAT DE L'EDUCATION POUR
L'EMPLOYABILITE

Liste des acronymes

AREF : Académie Régionale d'Education et de Formation

GdM : Gouvernement du Maroc

MCA-Morocco: Millennium Challenge Account-Morocco

MCC : Millennium Challenge Corporation

MENFPESRS : Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

MIAES : Modèle intégré d'amélioration des établissements de l'enseignement secondaire

PEI : Projet d'établissement intégré

PEP : Panel d'évaluation des propositions

SGES : Système de gestion environnementale et sociale du Compact

STEM : Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques

TIC : Technologies de l'information et de la communication

SOMMAIRE

Eléments de contexte.....	3
I- ACTIVITE « EDUCATION SECONDAIRE »	4
1- Leadership et gestion efficaces	4
2- Réforme et innovation pédagogique pour un apprentissage centré sur l'élève	5
3- Amélioration des infrastructures scolaires.....	5
II- LE FONDS DE PARTENARIAT DE L'EDUCATION POUR L'EMPLOYABILITE	6
1- Introduction et objectifs.....	6
2- Structure.....	6
3- Thèmes centraux	8
4- Eligibilité : candidats et activités	9
III- PROCESSUS DE CANDIDATURE.....	12
IV. CALENDRIER	15
Formulaire de proposition de partenariat	16

Eléments de contexte

Le gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC au Compact II, entré en vigueur le 30 juin 2017, s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain de l'ordre de 82 millions de dollars. Le budget global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier », dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco).

L'Agence MCA-Morocco est un établissement public de droit marocain, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et géré par un Conseil d'orientation stratégique comptant parmi ses membres des représentants des secteurs public et privé et de la société civile.

Le projet « **Education et formation pour l'employabilité** » vise l'amélioration de la qualité de **l'éducation secondaire** et de la **formation professionnelle** et de leur adéquation aux besoins du secteur productif, à travers la mise en œuvre de trois activités : « Education secondaire », « Formation professionnelle » et « Emploi ».

Dans le cadre de l'activité « **Education secondaire** », l'Agence MCA-Morocco sollicite ouvertement, à travers le Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité, des propositions de partenariat qui complètent ou contribuent directement à la réalisation des objectifs de ladite activité. Les partenaires disposeront d'un délai s'étendant du **13 février au 13 avril 2018** pour soumettre leurs propositions de partenariats dans le domaine de l'éducation.

Il est à rappeler qu'un premier appel à projets, lancé du 6 décembre 2016 au 6 février 2017 dans le cadre du Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité, a été couronné par la sélection de trois projets de partenariat devant bénéficier aux élèves de la première région pilote Tanger-Tétouan-Al Hoceima et plus particulièrement à ceux des 34 établissements scolaires concernés par la composante « MIAES » relevant de l'activité « Education secondaire ».

Ce **second appel à projets** vise ainsi à sélectionner et à cofinancer à hauteur de 50% des projets de partenariat avec des acteurs privés, publics et de la société civile. Ces partenariats seront totalement intégrés dans l'activité « Education secondaire » et seront mis en œuvre dans près de 60 établissements d'enseignement secondaire (collèges et lycées) au niveau des deux régions du Royaume: **Marrakech-Safi et Fès-Meknès**.

Les activités conduites dans le cadre du Compact II sont soumises aux règles et principes édictés dans cet accord, et notamment les politiques générales et standards de MCC, en termes d'intégration des normes environnementales, de genre et d'inclusion sociale.

I- ACTIVITE « EDUCATION SECONDAIRE »

L'objectif de l'activité « Education secondaire » est d'accroître l'employabilité des jeunes marocains en améliorant la qualité, l'accès et la pertinence des apprentissages.

Cette activité est structurée autour de trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un *Modèle Intégré d'Amélioration des Établissements de l'Enseignement Secondaire* (MIAES) à travers la contractualisation des performances, le renforcement des capacités de gestion des responsables desdits établissements, l'innovation pédagogique centrée sur l'élève et la réhabilitation des infrastructures ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis scolaires et du système d'information « MASSAR » et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

L'activité « Education secondaire » vise ainsi à mettre en place un nouveau modèle d'établissements publics de l'enseignement secondaire, afin de fournir un enseignement secondaire de qualité, pertinent et axé sur les compétences requises pour l'employabilité.

Dans les régions sélectionnées, le MIAES favorisera le déploiement d'un processus participatif à travers lequel tous les acteurs de la communauté scolaire, en l'occurrence les enseignants, les parents, les élèves, les partenaires économiques et communautaires des établissements scolaires assumeront une plus grande responsabilité dans l'identification des besoins locaux de l'établissement, liés notamment aux problématiques d'accès, de rétention et de réussite scolaire.

Sur la base de cette analyse participative, chaque établissement scolaire élaborera son propre projet d'établissement intégré (« PEI ») sous la forme d'un plan pluriannuel d'amélioration de l'établissement comprenant des objectifs précis et des résultats mesurables.

1- Leadership et gestion efficaces

L'objectif de cette sous-composante est de promouvoir l'autonomie des établissements, tout en renforçant les capacités de leadership afin d'assurer une gestion solide basée sur la performance.

En effet, un leadership et une gestion efficaces des établissements instaurent un environnement d'apprentissage sécurisé, sain et inclusif à même de permettre à tous les élèves d'atteindre leur plein potentiel, quel que soit leur sexe ou leur milieu socioéconomique. Le leadership et l'autonomie de l'établissement seront réalisés grâce à des interventions spécifiques dans le cadre d'une refonte ciblée du cadre réglementaire, l'appui à la mise à disposition d'un budget autonome, l'assistance technique, l'introduction de nouveaux outils de gestion et l'organisation de sessions de formation et de mentorat au bénéfice du personnel administratif des établissements scolaires.

L'autonomie des établissements sera également renforcée grâce aux projets d'établissement intégrés (PEI). D'une part, le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MENFPESRS) et les Académies régionales d'Education et de Formation (AREF) doteront les établissements d'un budget annuel qui leur permettra de financer des actions spécifiques, telles que déterminées dans leurs PEIs. D'autre part, les PEIs devront indiquer des résultats et des objectifs spécifiques et mesurables et seront liés à des contrats de performance entre les établissements scolaires et les autorités régionales et provinciales (AREF et Directions Provinciales).

2- Réforme et innovation pédagogique pour un apprentissage centré sur l'élève

Cette sous-composante sera axée sur les apprentissages de l'élève. Elle ciblera surtout l'interaction entre les élèves et les enseignants, avec comme objectif de faire évoluer la pédagogie vers un apprentissage interactif axé sur l'élève, à travers entre autres l'utilisation des technologies d'éducation à l'intérieur et à l'extérieur des salles de classe et le développement des « soft skills » ou des compétences transversales.

Pour réaliser cet objectif, cette composante mettra en place un processus de développement progressif par lequel les enseignants passeront d'une pédagogie basée sur la réussite des examens vers une conception pédagogique qui vise, d'une part, à favoriser une plus grande interactivité avec les élèves, basée sur une connaissance fine des besoins pédagogiques de chacun, filles et garçons, dans leur diversité et singularité, et d'autre part, à optimiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Aussi, une formation pédagogique, notamment en « soft skills », sera dispensée au bénéfice des enseignants de mathématiques, de sciences, de langues et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Des équipements et des ressources pour l'amélioration pédagogique, incluant l'utilisation des technologies d'information et de communication, seront également fournis aux établissements sélectionnés.

Enfin, à travers cette composante, les établissements scolaires offriront aux élèves une orientation de qualité grâce à l'ouverture sur une variété de professions, à la diversification des méthodes d'enseignement et au renforcement des liens entre le système éducatif et le monde professionnel.

3- Amélioration des infrastructures scolaires

Les améliorations cibles à apporter à l'infrastructure scolaire, visent à rehausser les établissements scolaires sélectionnés vers un standard minimal commun d'infrastructures nécessaires pour garantir un environnement d'apprentissage inclusif, sain et hautement opérationnel, respectant les standards de bien-être et de sécurité pour tous ; hommes, femmes, filles et garçons ; facteur clé dans l'amélioration de la performance et de la rétention scolaire.

Des rénovations spécifiques à chacun des établissements scolaires sélectionnés seront ainsi priorisées en fonction du budget disponible et du PEI adopté et pourront inclure la construction de nouveaux espaces d'apprentissage, de bibliothèques et de salles multimédias ou une éventuelle rénovation des dortoirs et internats. Cette composante vise aussi à assurer l'accès à Internet au niveau de tous les établissements scolaires sélectionnés.

Vision à long terme

L'activité « Education secondaire » s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique pour la réforme du système d'éducation et de formation 2015-2030. Ainsi, la réussite de ce projet (en particulier le modèle MIAES), pourrait permettre son extension, partielle ou totale, à l'échelle nationale par le Gouvernement du Maroc.

Inclusion sociale et genre

Le « modèle intégré d'amélioration des établissements de l'enseignement secondaire », y compris le PEI, sera mis en œuvre tout en accordant une attention particulière aux considérations sociales et de genre. Les activités seront déployées de manière à faciliter l'accès de tous les élèves à l'éducation et à leur permettre de participer pleinement à la vie scolaire.

Normes environnementales et sociales

L'Agence MCA-Morocco s'est engagée à promouvoir un développement sain et durable de l'ensemble des projets et activités du Compact conformément au Système de gestion environnementale et sociale du Compact (SGES) élaboré par l'Agence MCA-Morocco, qui définit les grandes orientations en matière de performances environnementales et sociales du Compact, ainsi que les modalités et processus de gestion des performances environnementales et sociales des projets et activités qui le composent.

Approche de mise en œuvre

Le **MIAES** sera déployé dans près de 100 établissements d'enseignement secondaire (collèges et lycées) au niveau de trois régions du Royaume : Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Marrakech-Safi et Fès-Meknès.

Le modèle est en cours de déploiement au niveau de la première région pilote de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma avant son extension aux deux autres régions à savoir : **Marrakech-Safi et Fès-Meknès**.

II- LE FONDS DE PARTENARIAT DE L'EDUCATION POUR L'EMPLOYABILITE

1- Introduction et objectifs

Le Fonds de partenariat de l'Education pour l'Employabilité, doté d'une enveloppe de 4,6 millions de dollars, vise à promouvoir de nouvelles approches pluridisciplinaires pour compléter, renforcer et pérenniser les actions à réaliser dans le cadre du *MIAES*, en capitalisant sur le partenariat public-privé.

Ce Fonds de partenariat vise à encourager les propositions de projets novateurs touchant à la vie scolaire et aux approches pédagogiques et représentant une véritable valeur ajoutée pour la consolidation des appuis prévus dans le cadre du *MIAES*. Le Fonds prône une logique partenariale, en impliquant le secteur privé et les acteurs de la société civile qui partagent une vision commune d'amélioration de la qualité de l'éducation marocaine et son adéquation avec les besoins du marché du travail.

Ce **deuxième cycle** du Fonds de partenariat de l'Education pour l'Employabilité est dédié aux deux régions : **Fès-Meknès et Marrakech-Safi**. Préalablement, trois projets de partenariat devant bénéficier aux élèves de la première région pilote Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ont été sélectionnés en 2017.

2- Structure

Le Fonds de partenariat a été conçu autour des trois principes essentiels suivants :

- *Intégration dans le MIAES* : Les activités de partenariat sélectionnées et cofinancées par le Fonds devraient être pleinement intégrées dans le *MIAES* et seront déployées dans près de 60 établissements secondaires à sélectionner dans les régions **Marrakech-Safi et Fès-Meknès**.

- *Contribution de 50% et mécanisme de financement* : Le Fonds de partenariat vise deux types de partenaires, techniques et financiers : Les partenaires techniques sont des entités qui soumettent des propositions portant sur la mise en œuvre des activités spécifiques dans le cadre du partenariat (également appelé les candidats).

Les partenaires techniques devront disposer d'une expérience ou d'une expertise significative au Maroc en matière de mise en œuvre de programmes similaires à celui qu'ils proposent. L'exemple type (mais non limité) est celui d'ONGs actives dans le domaine de l'éducation : soutien scolaire, connectivité, etc.

Ils seront tenus d'apporter une contribution à hauteur de 50% au moins du coût du projet de partenariat, en numéraire ou en nature. Les 50% restant du coût du projet de partenariat seront fournis par l'Agence MCA-Morocco.

Les partenaires financiers sont des entités publiques ou privées qui décident de s'asseoir au partenaire technique pour soutenir la mise en œuvre d'une activité donnée dans les établissements visés par cet appel. Ces partenaires financiers peuvent inclure les régions, les collectivités locales, les établissements publics, les fondations ou des entités privées qui décident de fournir la pleine contribution de 50% requise pour compléter la contribution de l'Agence MCA-Morocco ou une part moins importante si le partenaire technique dispose des sources de financement supplémentaires pour satisfaire la contribution requise de 50%.

Les partenaires financiers ne seront pas impliqués dans la mise en œuvre quotidienne de l'activité qu'ils soutiennent, mais seront invités à signer un mémorandum d'entente avec l'Agence MCA-Morocco, le ministère en charge de l'Education nationale et le partenaire technique, qui spécifie les engagements et les objectifs communs du projet.

Ce modèle de partenariat vise à capitaliser et à renforcer l'impact des partenaires techniques et financiers qui œuvrent à réaliser les mêmes objectifs de promotion d'une éducation de qualité au Maroc. Le modèle vise également à promouvoir la durabilité des activités de partenariat sélectionnées, en nouant une collaboration solide entre les partenaires techniques et financiers et le ministère en charge de l'Education nationale, au-delà du cadre du Compact.

Tout au long du processus d'évaluation et de sélection, les candidats devront déployer tous les efforts pour fournir une évaluation raisonnable des apports en nature qu'ils proposent d'intégrer dans la contribution de 50%. L'Agence MCA-Morocco sera responsable d'évaluer la valeur des propositions de contributions en nature, qui pourraient inclure l'une des catégories de coûts admissibles mentionnés dans les sections ci-dessous.

Le dossier de candidature doit comprendre une estimation préalable de la contribution de 50% du soumissionnaire. Un dossier constitutif détaillé de la contribution de 50% sera exigé en vue de la préparation des conventions de partenariat.

- *Capacité et échelle* : Les partenaires sont tenus de démontrer leur capacité à mettre en œuvre leur projet dans au moins une région bénéficiaire de la composante MIAES (~30 établissements). La capacité de travailler dans les deux régions **Fès-Meknès et Marrakech-Safi** (~60 établissements) constitue un plus. Les partenaires sont fortement encouragés à collaborer avec les acteurs locaux et à nouer des partenariats aux niveaux local et régional pour la mise en œuvre de leurs projets.

3- Thèmes centraux

Le Fonds de partenariat a retenu cinq thèmes centraux, sur la base de leur complémentarité avec les objectifs de la composante « MIAES » et leur conformité avec les normes et approches précitées (notamment genre, inclusion sociale et environnement). Les propositions relatives à l'un de ces thèmes, décrits ci-dessous, seront encouragées.

Les cinq thèmes centraux sont :

1. *Orientation et ouverture sur les carrières*

- Ouverture des élèves des établissements d'enseignement secondaire sur le monde professionnel (stages, conférences, coaching, réunions, visites d'entreprise, etc.) ;
- Promotion de l'orientation professionnelle et de carrière (ex : forums de l'étudiant) ;
- Promotion des programmes qui inspirent les élèves à réaliser des objectifs pédagogiques associés à des plans de carrière ;
- Promotion de la place des sciences et de l'ingénierie dans l'orientation en encourageant l'orientation des jeunes vers des carrières scientifiques et techniques, et en favorisant notamment le développement de réseaux d'ingénieurs et de scientifiques.

2. *Technologies de l'information et de la communication*

- Amélioration de la connectivité ;
- Préparation et diffusion de contenus pédagogiques pertinents relatifs aux sciences, mathématiques et langues ;
- La formation pédagogique en TIC pour les enseignants et les élèves ;
- Les équipements, tels que les ordinateurs, tablettes, modems, etc.

3. *Activités parascolaires*

- Organisation d'activités parascolaires, notamment des activités sportives, artistiques, sociales et culturelles ;
- Programme de soutien scolaire et de renforcement des compétences scientifiques et linguistiques ;
- Création de clubs d'élèves qui encouragent la culture entrepreneuriale, l'éducation financière, les soft skills, l'égalité des sexes, la prévention de la violence en milieu scolaire, l'engagement civique, la protection de l'environnement, etc.

4. *Bibliothèques scolaires et salles polyvalentes*

- Gestion des bibliothèques scolaires (médiathèques, ressources numériques, etc.) ;
- L'équipement et la gestion des espaces polyvalents, etc.

5. *Renforcement des langues*

Tout type d'interventions visant à améliorer la qualité de l'apprentissage des langues, telles que les activités parascolaires, le tutorat, les modules linguistiques, la formation des enseignants, etc.

Les propositions ne répondant pas directement à ces thèmes peuvent également être examinées si elles présentent des idées novatrices qui sont alignées avec les objectifs du *Modèle intégré d'amélioration des établissements de l'enseignement secondaires (MIAES)*.

4- Eligibilité : candidats et activités

Cette section a pour objectif de passer en revue les règles qui régissent la soumission, la sélection et la mise en œuvre des actions devant être cofinancées par l'Agence MCA-Morocco dans le cadre du Fonds de partenariat de l'Education pour l'Employabilité.

Candidats éligibles

Sont éligibles au financement du Fonds, les entités privées, les entités publiques et les ONG qui disposent de la capacité technique et l'expérience nécessaires pour la mise en œuvre de l'activité proposée, comme en témoigne le **formulaire de proposition de partenariat**. Pour le cas des candidats basés à l'étranger, des partenariats avec des entités marocaines sont fortement encouragés.

Il est à noter que dans le cas de consortiums, les candidats doivent clairement désigner l'entité qui agira comme partenaire principal aux fins de l'accord de financement et doivent être en conformité avec toutes les exigences. En outre, les consortiums doivent veiller à ce que la déclaration de partenariat requise dans le cadre de la section « Informations supplémentaires » du formulaire soit dûment renseignée et signée par chacun des participants.

Candidats inéligibles

- Les personnes physiques ;
- Les groupes non enregistrés ;
- Les partis, groupes ou institutions politiques, ou leurs organisations parallèles et affiliées ;
- Les organisations qui prônent, encouragent ou adoptent des politiques antidémocratiques ou des activités illégales ;
- Toute personne ou entité (i) figurant sur la liste noire pour participer à des marchés financés par la Banque mondiale, (ii) ou interdite ou suspendue de participation dans des marchés financés par le Gouvernement fédéral des États-Unis (iii) ou autrement interdite par la législation des États Unis, ou par un ordre exécutif, ou en vertu des politiques des États-Unis, y compris toutes politiques antiterroristes en vigueur.

Sans se limiter à ce qui précède, ces dispositions excluent également de l'éligibilité, dans le cadre de tout achat ou acquisition effectué par un bénéficiaire de dons ou subventions du Compact, toute personne morale ou physique ayant reçu des fonds d'un pays, d'une entreprise domiciliée dans ou possédant une activité principale/partie importante de ses activités dans un pays, soumis à une sanction ou à une restriction par la législation ou la politique des États Unis (un «pays inéligible»). Au moment de la publication de ce manuel, cette liste comprend Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. (Consulter le site web de MCC : www.mcc.gov, pour de plus amples informations à ce sujet) ;

Activités éligibles

- Pour être éligible à un financement, l'activité proposée doit traiter de l'un des objectifs du Fonds. Seules les activités relevant des cinq thèmes centraux ou qui sont étroitement liées aux autres activités prévues par l'activité MIAES sont éligibles au financement.
- Les activités proposées doivent être économiquement viables dans le sens où les bénéfices projetés doivent dépasser les coûts prévus de l'activité. Une analyse quantitative simple des coûts (telle que

prévue dans le budget) et des bénéficiaires (telle que demandée en vertu de la section 3 du formulaire de la proposition de partenariat) est un élément nécessaire du processus de candidature.

- La durée d'exécution des propositions de partenariats ne doit pas dépasser 4 ans. Toutes les activités liées aux financements accordés par le Fonds de partenariat doivent être accomplies d'ici la date de clôture du Compact.

Activités inéligibles

Les activités suivantes ne seront pas éligibles à des financements via le Fonds de partenariat de l'Education pour l'Employabilité :

- Les activités qui sont incompatibles avec les standards internationaux des droits de l'Homme et ce, conformément aux constantes nationales du Royaume du Maroc telles que définies par sa Constitution ;
- Les activités susceptibles d'engendrer un danger significatif pour la société, l'environnement, la santé ou la sécurité, telles que définies par les lignes directrices environnementales de MCC ;
- Tout sponsoring individuel pour la participation à des ateliers, séminaires, conférences ou congrès (en dehors du champ des bénéficiaires du programme) ;
- Toute bourse individuelle d'études ou de formation (en dehors du champ des bénéficiaires du programme) ;
- Toute autre activité qui violerait la restriction au sujet de l'utilisation du financement de l'Agence MCA-Morocco, énoncée dans la section 2.7 du Compact (dont le texte est reproduit ci-dessous).

Section 2.7 Limitations de l'utilisation des fonds de MCC. Le gouvernement veillera à ce que le fonds de MCC ne soit pas utilisé à des fins qui violeraient la législation ou la politique des Etats-Unis, telles que spécifiées dans le présent Compact ou encore notifiées au gouvernement par écrit, notamment les fins suivantes :

(A) l'assistance ou la formation de l'armée, de la police, de la milice, de la garde nationale ou toute autre organisation / unité quasi-militaire ;

(B) toute activité qui est susceptible de causer une perte substantielle d'emplois aux Etats-Unis ou une délocalisation substantielle de la production des Etats-Unis ;

(C) entreprendre, financer ou soutenir toute activité qui est susceptible de causer un danger important pour l'environnement, la santé ou la sécurité, tels que décrit de manière détaillée dans les lignes directrices environnementales de MCC et tous autres documents d'orientation émis dans le cadre de ces directives (collectivement, les « Lignes directrices environnementales de MCC ») ; ou

(D) prendre en charge l'exécution d'avortements comme méthode de planification familiale ou inciter ou contraindre toute personne à pratiquer des avortements, prendre en charge la réalisation de stérilisations involontaires comme méthode de planification familiale ou contraindre ou accorder toute incitation financière à toute personne pour subir des stérilisations ou financer toute recherche biomédicale qui se rapporte, en totalité ou en partie, aux méthodes ou à la pratique, d'avortements ou de stérilisations involontaires comme un moyen de planification familiale.

Coûts admissibles

- Travail du personnel du projet selon un plan de travail approuvé ;
- Coûts de transport et indemnités journalières, le cas échéant ;
- Coûts des communications liées à l'activité proposée, y compris l'utilisation d'internet ;
- Coûts d'impression, de publication et de diffusion ;
- Coûts indirects, y compris la location d'espaces de bureau, les fournitures de bureau et autres frais administratifs spécifiquement définis.
- Publications non périodiques.

Coûts non admissibles

- Constitution de dotations ;
- Dettes des candidats ;
- Amendes et pénalités imposées aux candidats ;
- Dépenses de cérémonies, de fêtes, de célébrations ou de « représentation » (en dehors du champ du programme) ;
- Achats de biens ou de services provenant de pays identifiés sur la liste des prestataires exclus, suspendus ou inadmissibles par le gouvernement américain ;
- Les bénéfiques, dans le sens où les financements du Fonds de partenariat ne peuvent pas être utilisés pour générer des bénéfiques pour le candidat ;
- Coûts du travail pour les employés rémunérés par l'Etat ;
- Toutes dépenses liées à des biens ou des activités qui sont illégales en vertu de la législation marocaine ou américaine ;
- Tous achats ou activités qui ne sont pas nécessaires à la réalisation de l'objectif du financement, tel que déterminé par l'Agence MCA-Morocco ;
- Tout objet déjà financé à travers un mécanisme distinct.

Il est à noter que les candidats sont appelés à fournir une estimation des coûts détaillant le coût total prévisionnel de l'activité proposée selon le formulaire de proposition de partenariat (en annexe).

Les montants forfaitaires ne seront pas acceptés, sauf dans le cas des coûts indirects admissibles. Il convient de noter que les recommandations d'attribution des financements seront soumises à la condition que le "processus de vérification de la raisonnable des prix" - précédant la signature de la convention de partenariat - ne révèle pas de problèmes nécessitant des modifications du budget.

Afin d'éviter les retards liés à la vérification des budgets, il est important de souligner que le candidat doit fournir un budget réaliste et rentable après la présentation du budget prévisionnel au niveau du formulaire de proposition de partenariat. Seuls les coûts admissibles détaillés ci-dessus peuvent être pris en compte pour l'octroi des financements dans le cadre du Fonds de partenariat de l'Education pour l'Employabilité.

III- PROCESSUS DE CANDIDATURE

1. Réception de la candidature

Les propositions doivent être rédigées **en suivant le formulaire en annexe** et déposées ou postées dans une enveloppe scellée, adressées, au plus tard **le 13 avril 2018 à 16h**, directement à l'agence MCA-Morocco à l'adresse suivante :

Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohamed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, annexe de la Présidence du Gouvernement, avenue Allal El Fassi- Madinat Al Irfane, Hay Riad, Rabat- Maroc.

Elles doivent être rédigées en langue française ou anglaise et soumises en **sept exemplaires**.

En plus, les propositions devront être soumises **obligatoirement** selon le formulaire disponible en ligne : www.mcamorocco.ma/appel-partenariat

Un candidat peut soumettre plus d'une demande dans le cadre du présent appel à proposition de partenariat. Toutefois, les candidats doivent clairement démontrer leur capacité à être en mesure d'entreprendre plus d'une activité simultanément.

Si des dossiers sont incomplets, les candidats concernés seront appelés à les compléter dans un délai de **deux jours ouvrables**. Au-delà de ce délai, les candidatures incomplètes seront rejetées.

2. Processus d'évaluation et critères de sélection

Après la réception des propositions de partenariat, un examen initial de toutes les candidatures reçues sera mené par l'Agence MCA-Morocco sur la base des critères ci-après :

- Le candidat a-t-il répondu aux exigences basiques d'éligibilité, telles que définies dans la section 4 du document d'appel à propositions de partenariat (entités éligibles et coûts éligibles) ?
- L'activité proposée est-elle bien intégrée dans l'activité MIAES et dans les objectifs plus larges de l'activité « Education secondaire » ?
- Le candidat a-t-il démontré sa capacité de mettre en œuvre le projet proposé dans au moins une des deux régions sélectionnées ?
- Le candidat a-t-il démontré sa capacité, soit de façon indépendante ou par l'intermédiaire d'un partenaire financier, de couvrir 50% des coûts de l'activité proposée ?
- L'activité proposée s'inscrit-elle dans l'un des cinq thèmes centraux ou dans un thème innovant connexe ?
- S'il y a un impact environnemental associé à l'activité proposée, le candidat a-t-il proposé des mesures d'atténuation judicieuses et appropriées ?

Après l'examen initial, le panel d'évaluation des propositions (PEP) – un panel d'évaluation technique composé de membres qualifiés représentant le ministère en charge de l'Education nationale, l'Agence MCA-Morocco et des experts techniques- se réunira pour évaluer les candidatures en fonction de critères décrits ci-dessous et établira une liste restreinte de candidatures prometteuses.

Items		Notation
Approche technique	<p>Dans quelle mesure l'activité proposée s'intègre-t-elle dans la composante MIAES ?</p> <p>Dans quelle mesure l'activité proposée répond-elle aux objectifs déclarés du Compact, de la composante MIAES, et plus précisément à l'objectif du Fonds de partenariat ?</p>	
Méthodologie	Dans quelle mesure la conception globale de l'activité est-elle cohérente ?	
Impact	<p>Les besoins des bénéficiaires ciblés ont-ils été clairement identifiés ? et la proposition y répond-elle de manière appropriée ?</p> <p>L'analyse des coûts et des bénéfices est-elle raisonnable ? et dans quelle mesure rassure-t-elle par rapport à la pérennisation de l'activité au-delà du Compact ?</p> <p>Dans quelle mesure l'impact potentiel de l'activité sur la qualité, la rétention et l'accès à l'enseignement secondaire est-il fort ?</p>	40
Partenariats	<p>Dans quelle mesure l'approche est-elle intégrée dans le contexte local ? Si le travail avec des partenaires locaux est proposé, sont-ils déjà identifiés et ont-ils démontré leur engagement à y participer ?</p> <p>Le cas échéant : dans quelle mesure les arrangements avec les partenaires financiers sont-ils bien conçus ?</p>	5
Genre et inclusion sociale	Dans quelle mesure l'activité proposée intègre-t-elle des considérations sociales et de genre ? La méthodologie proposée est-elle appropriée pour promouvoir la pleine participation des filles, des garçons et des populations défavorisées et pour réaliser les résultats sociaux et de genre escomptés ?	10
Potentiel d'apprentissage	<p>L'activité proposée engendre-t-elle un potentiel d'apprentissage important pour l'expansion ou pour de futures initiatives du GdM dans l'enseignement secondaire ?</p> <p>L'activité proposée utilise-t-elle des approches innovantes ou créatives pour en maximiser l'impact ?</p>	10
Durabilité	<p>Les résultats escomptés sont-ils institutionnellement et financièrement viables ?</p> <p>Quel potentiel de duplication l'activité montre-t-elle ? Est-ce que cela paraît viable / bien conçu ?</p>	10
Expériences pertinentes	Le candidat a-t-il réussi à concevoir et à mettre en œuvre d'autres programmes similaires au Maroc ou dans un contexte similaire ? et dans quelle mesure le personnel clé proposé est-il bien qualifié ?	25

3. Phases de sélection

La sélection des projets de partenariat se fera en quatre phases :

Phase 1 : Liste de présélection

Les candidats présélectionnés seront informés de leur statut et peuvent être invités par le PEP à apporter des modifications ou des compléments à leurs propositions.

Phase 2 : Sélection

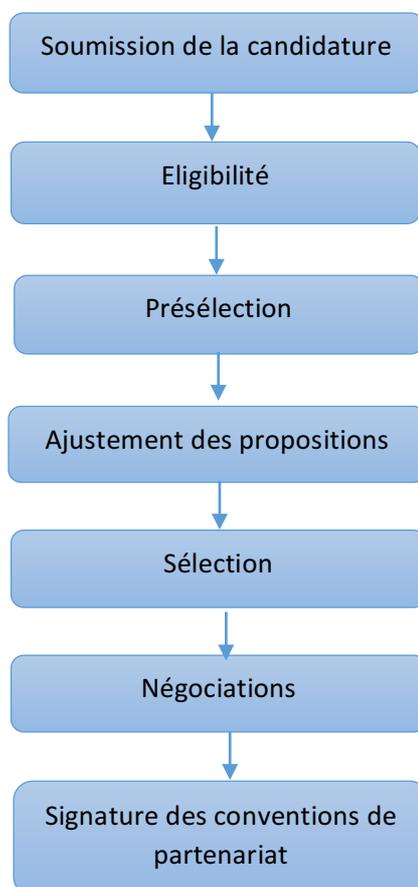
Les candidats présélectionnés devront ensuite resoumettre des propositions modifiées au PEP pour une décision finale de sélection. Le PEP examinera les propositions mises à jour et sélectionnera les bénéficiaires des financements.

Phase 3 : Evaluation du portefeuille

En phase finale du processus de sélection, le PEP procédera à un large examen du portefeuille des meilleures propositions. Le PEP prendra en considération la couverture géographique et thématiques des meilleures propositions pour prendre sa décision finale. Cette phase permettra d'assurer une couverture équilibrée des thèmes et des régions cibles.

Phase 4 : Convention de partenariat et mémorandum d'entente

L'Agence MCA-Morocco travaillera ensuite avec les candidats sélectionnés pour rédiger des conventions de partenariat, qui seront signées par les deux parties (l'Agence MCA-Morocco et le partenaire technique). En outre, un mémorandum d'entente pourrait être signé entre toutes les parties concernées (l'Agence MCA-Morocco, le partenaire technique, les partenaires financiers et le MENFPESRS) pour définir les droits et les obligations de chaque partie et d'assurer l'alignement de leurs objectifs.



IV. CALENDRIER

Les dates clés du processus de sélection des partenariats sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Tous les changements qui seront apportés à ce calendrier seront annoncés sur le site web de l'Agence MCA-Morocco.

Date	Etape
13 février 2018	Lancement de l'appel à projets
13 avril 2018	Date limite de réception des propositions de partenariats
Avril 2018	Réunions du panel d'évaluation des propositions (PEP)
Fin avril 2018	Sélection d'une liste restreinte de candidats par le PEP
Mai 2018	Travail avec les candidats présélectionnés pour affiner et compléter leurs candidatures
Juin 2018	Soumission des candidatures finales
Juin 2018	Réunion du PEP pour la sélection des bénéficiaires finaux du financement

Formulaire de proposition de partenariat

Ce formulaire de proposition de partenariat doit être renseigné en entier. Tout formulaire incomplet entraînera le rejet de la candidature. La longueur maximale de chaque section doit être respectée.

Section 1 : Informations sur le candidat

Titre de l'activité de partenariat proposée : _____

Régions d'implémentation proposées : (Prière de cocher la ou les région(s) sélectionné(es))

Fès-Meknès

Marrakech-Safi

Coût total de l'activité (USD/DH) : _____

Montant sollicité à l'Agence MCA-Morocco (USD/DH) :

Nom légal complet de l'organisme : _____

Type d'organisme et Num. d'enregistrement : _____

Nom et position du Point de Contact : _____

Tel : _____

Email : _____

Adresse Postale : _____

Partenaires de collaboration / Autres Organismes : _____

SIGNATURE DU CANDIDAT* _____

DATE : _____

* En signant le présent formulaire de candidature, vous certifiez que le contenu de ce document est conforme à la réalité.

Section 2 : Description de l'activité proposée

2.1 Résumé de l'activité proposée (Maximum 10 lignes)

Prière d'inclure (i) l'objectif de l'activité ; (ii) le thème central spécifique du Fonds de partenariat que votre projet abordera (ou une description d'un thème novateur connexe) ; et (iii) une description des bénéficiaires du projet.

2.2 Description des activités et méthodologie (Maximum 5 pages)

Prière de fournir une description détaillée des activités que vous comptez mettre en place en tant que bénéficiaire du financement du Fonds de partenariat. Cette section devrait inclure une description de la façon dont l'activité s'aligne avec les buts et les objectifs du Compact et en particulier avec ceux de la composante MIAES, votre méthodologie proposée, le calendrier proposé et la ou les région(s) sélectionnée(s). Veuillez inclure aussi dans cette section une description de tous les éléments de votre approche qui sont particulièrement novateurs.

2.3 Description des bénéficiaires et des résultats escomptés (Maximum 1 page)

Prière de préciser avec autant de détails possibles la population bénéficiaire cible de votre activité proposée et les résultats spécifiques escomptés, y compris la logique du programme, les extrants, les indicateurs, les résultats et les impacts (en termes de qualité, de rétention, d'accès, etc.). Prière de quantifier les bénéfices potentiels dans la mesure du possible.

2.4 Collaboration et partenariats (Maximum 2 pages)

Prière de renseigner le tableau suivant pour chaque partenaire, autre que l'Agence MCA-Morocco, prévu pour jouer un rôle dans la mise en œuvre de l'activité proposée. Prière de fournir les CV des principaux acteurs de vos partenaires, le cas échéant.

Description des partenaires	
Nom légal complet (nom commercial)	
Nationalité	
Statut légal	
Adresse officielle	
Personne de contact	
Tel.	
Email.	
Rôle et implication escomptés dans la préparation et la mise en œuvre de l'activité proposée	
Expérience dans des activités similaires	

Historique de coopération avec le candidat	
--	--

2.5 Plan de travail

Prière de fournir un plan de travail conceptuel pour l'activité proposée, selon le format ci-dessous, sachant que le premier mois débute après la signature de la convention de partenariat (prévu pour la rentrée scolaire 2018-2019). Une attention plus grande devrait être accordée à la planification de la première année de l'activité et le calendrier devrait couvrir les flux de travail prévus au moins jusqu'à la troisième année.

Calendrier	Description du flux de travail	Indicateurs	Résultat/livrable
Mois 1			
Mois 2			
Mois 3...			
...Etc. jusqu'au mois 12			
Année 2			
Année 3			
Année 4 (optionnel)			
Post-Compact (optionnel)			

2.6 Genre et inclusion sociale (Maximum 1 page)

Outre la prise en considération de l'approche genre et inclusion sociale de manière intégrée à l'ensemble de votre projet (parties vision, objectifs, activités, analyse des contraintes, personnel, etc.), il est demandé de décrire (1) les principales considérations sociales et de genre pertinentes pour votre proposition de projet ; (2) la façon avec laquelle votre conception et méthodologie de mise en œuvre aborderont ces questions et assureront un accès équitable aux filles et garçons bénéficiaires et aux groupes socialement défavorisés ; et (3) les indicateurs de résultats escomptés pour le genre et l'inclusion sociale.

2.7 Protection de l'environnement (Maximum 1 page)

Les activités proposées qui impliquent toute construction mineure peuvent inclure un impact environnemental. Le cas échéant, prière de décrire les impacts environnementaux et de détailler les mesures d'atténuation proposées.

2.8 Durabilité (Maximum 1 page)

Prière de décrire de manière détaillée comment la méthode proposée pour l'activité et les modalités de financement seront soutenables au-delà de la durée de vie du Compact. Cette section devrait également inclure une description du potentiel de duplication de l'activité au-delà des deux régions où le Compact sera mis en œuvre.

Section 3 : Budget & analyse des coûts et bénéfices

Prière de préparer un budget détaillé décrivant vos contributions à l'activité et les contributions sollicitées de l'Agence MCA-Morocco.

Le budget devrait être soumis sous forme d'un fichier Excel joint à ce formulaire. Un format modèle est suggéré ci-dessous, bien que chaque activité puisse modifier ce format en fonction de ses spécificités. Les candidats qui coopèrent avec un autre partenaire financier contribuant à hauteur de 50% au moins du coût du projet de partenariat devraient clairement indiquer, dans le budget soumis, les dépenses particulières qui seraient couvertes par ce partenaire.

Partie Responsable	Objet	Coût Unitaire (si l'objet est en nature, prière d'établir une estimation réaliste du coût)	# d'unités	Coût Total
Candidat	Matériels...			
Candidat	Coûts du travail... etc			
Sous-Total (Contributions du candidat)				
MCA-Morocco	Equipement...			
MCA-Morocco	Transport... etc.			
Sous-Total (Contributions de MCA-Morocco)				
BUDGET TOTAL DE L'ACTIVITE				

Une analyse démontrant que les bénéfices de l'activité proposée sont plus importants que les coûts, en fournissant autant de données quantitatives que possible, est également requise.

Section 4 : Expérience antérieure pertinente (Maximum 3 pages)

Prière de donner un bref aperçu sur la structure, les objectifs et l'expérience du candidat principal. En outre, prière de fournir des informations sur votre couverture géographique passée, actuelle et future au Maroc.

Prière également d'énumérer un minimum de trois (3) travaux similaires antérieurs entrepris durant les cinq (5) dernières années, en indiquant notamment les informations suivantes :

- ◆ Titre de l'activité ;
- ◆ Objectif de l'activité ;
- ◆ Principaux résultats de l'activité ;
- ◆ Rôle de votre organisation (spécifier votre rôle dans le cas où vous n'êtes pas le chef de l'organisation);
- ◆ Le Chef d'équipe de votre organisation pour cette activité ;
- ◆ Coût et sources de financement pour l'activité (dans la mesure où cela est disponible).

Section 5 : Documentation à l'appui

Pour qu'une candidature soit considérée complète, chaque candidat doit soumettre les documents suivants en plus du formulaire ci-dessus :

- **Une Déclaration d'éligibilité** présentée sur le papier à en-tête de votre organisation et signée par le chef de votre organisation, qui confirme ce qui suit :
 - l'organisation est éligible, est légalement constituée, dispose d'un statut juridique et satisfait les critères d'éligibilité notés ci-dessus ;
 - l'organisation a reçu une copie du document de l'Appel à projets auquel la présente candidature est jointe et que la direction du candidat a lu et compris son contenu ;
 - L'organisation confirme au moment de la candidature, qu'aucune condition n'existe au sein de l'organisation ou à l'égard de la direction de l'organisation qui la rend inéligible à un financement qui est directement ou indirectement assuré soit pas l'Agence MCA-Morocco ou par le gouvernement des Etats-Unis.
- **Curriculum Vitae** du personnel clé impliqué dans l'activité proposée (et indication de la façon dont il sera impliqué dans la mise en œuvre de l'activité).
- **Les états financiers** de votre organisation au titre des trois dernières années. En outre, prière de spécifier la dernière fois où votre organisme a été audité en précisant qui a mené cet audit.

Pour les candidats coopérant avec un partenaire financier distinct :

- **Une Déclaration de partenariat**, signée par le chef de l'organisation candidate et le chef de l'organisation du partenaire financier, confirmant que :
 - La direction du partenaire financier a lu et comprend parfaitement le contenu du présent document d'appel à projets ;
 - Le partenaire financier a lu attentivement l'intégralité de la candidature et qu'il est d'accord avec toutes les déclarations faites tout en étant confiant au réalisme des activités ;
 - Le partenaire financier s'engage à fournir le financement annoncé dans le budget en annexe, selon le calendrier présenté ;
 - Le partenaire financier est prêt et disposé à signer un mémorandum d'entente lors de la sélection de l'activité.

Les propositions doivent être soumises en ligne en français ou en anglais sur : www.mcamorocco.ma/appel-partenariat et déposées ou postées dans une enveloppe scellée, adressées, au plus tard le 13 avril 2018 à 16h, directement à l'agence MCA-Morocco à l'adresse suivante :

Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohamed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, annexe de la Présidence du Gouvernement, avenue Allal El Fassi- Madinat Al Irfane, Hay Riad, Rabat- Maroc.